

A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES NON BOURSIERS
ANNEE SCOLAIRE 2025 – 2026

Le paiement de la demi-pension s'effectue pour les 04 premiers mois (Septembre – Octobre – Novembre – Décembre 2025), puis par trimestre (Janvier – Février – Mars) et (Avril – Mai – Juin 2026).

Le règlement des 4 premiers mois se fera selon la calendrier ci-dessous au Service de la Gestion (pas de paiement à distance) :

- **Jeudi 13 – Vendredi 14 – Lundi 17 – Mardi 18 novembre de 08h00 à 12h00. Pas de règlement le mercredi.**

Septembre : 11 jours : 24,20 €

Octobre : 04 jours : 08,80 €

Novembre : 11 jours : 24,20 €

Décembre : 09 jours : 19,80 €

Total : 35 jours réels * : 77,00 € à régler

(*Tenant compte de 4 jours sans Demi-Pension : Jeudi 18 Sept. – Jeudi 02, Lundi 13 et Mardi 14 Oct.)

- 3 modes de paiement : ESPECES (merci de faire l'appoint) – CHEQUE – CARTE BLEUE
- Chèque libellé à l'ordre de : Agent Comptable Lycée Montgérald, daté et signé au stylo noir ou bleu sans rature.

Aucun règlement ne sera accepté en dehors des dates précitées.

La Principale,

Sandrine VICTORIN

